

CONSEIL COMMUNAL DE BRUXELLES
GEMEENTERAAD VAN BRUSSEL

Séance publique du lundi 22 mai 2017

Openbare vergadering van maandag 22 mei 2017

Séance publique

Openbare zitting

La séance publique est ouverte à 16 heures 20 sous la présidence de M. Yvan Mayeur, Bourgmestre.

De openbare vergadering wordt geopend om 16 uur 20 voorzitterschap van de heer Yvan Mayeur, Burgemeester.

Excusés - Verontschuldigen : Mmes Temmerman, Lalieux et Milquet, MM. Oberwoits, Ceux et Smet.

Procès-verbal de la séance du 8 mai 2017

Notulen van de zitting van 8 mei 2017

M. le Bourgmestre.- Conformément à l'article 89, alinéa 2, de la nouvelle loi communale et à l'article 7 du règlement d'ordre intérieur, le projet de procès-verbal de la séance du 8 mai 2017 a été mis à la disposition des membres du Conseil communal sept jours francs avant ce jour.

Overeenkomstig artikel 89, alinea 2, van de Nieuwe Gemeentewet en artikel 7 van het huishoudelijk reglement, werden de ontwerp-notulen van de zitting van 8 mai 2017 ter inzage van de Gemeenteraadsleden gelegd, gedurende de zeven voorbije vrije dagen.

Communications – Mededelingen

M. le Bourgmestre.- Conformément aux dispositions des articles 234 et 236 de la Nouvelle loi communale, le Collège a ajouté à l'ordre du jour les points 57 et 59

repris au supplément à cet ordre du jour daté du 18 mai 2017.

Overeenkomstig de bepalingen van de artikels 234 en 236 van de Nieuwe Gemeentewet, heeft het College de agenda aangevuld met de punten 57 en 59 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 18 mei 2017.

M. le Bourgmestre.- Vu l'urgence, le Collège propose d'ajouter à l'ordre du jour les points 43, 44, 47 à 56, 58, 60 à 64 et 72 à 74 repris au supplément à cet ordre du jour, daté du 18 mai 2017.

Gelet op de dringendheid, stelt het College voor om de agenda aan te vullen met de punten 43, 44, 47 tot 56, 58, 60 tot 64 en 72 tot 74 vermeld in het bijvoegsel bij de agenda dd. 18 mei 2017.

- **L'urgence est admise à l'unanimité.**

- **De dringendheid wordt eenparig aangenomen.**

Hommage aux victimes de l'incendie de l'Innovation de la rue Neuve

Eerbetoon aan de slachtoffers van de brand van de Innovation in de Nieuwstraat

M. le Bourgmestre.- Mesdames, Messieurs, chers collègues, il y a 50 ans jour pour jour, le drame de l'Innovation se jouait dans les rues de Bruxelles, plus précisément dans la rue Neuve. Cinquante ans après le drame, nous n'avons rien oublié. L'incendie de l'Innovation a causé plus de 250 morts, de nombreux blessés et disparus.

La Ville de Bruxelles ainsi que les responsables de L'Inno, les autorités et les pompiers ont rendu hommage, ce matin au cimetière de Bruxelles, aux victimes et à leurs familles, ainsi qu'aux membres du personnel de l'Innovation touchés par cette catastrophe.

Onze gedachten gaan uit naar de slachtoffers en hun familie, maar ook naar het personeel van Inno dat bij deze ramp betrokken werd. Ik denk ook aan de Brusselaars van het jaar 1967. Ze werden rechtstreeks geconfronteerd met een drama en dat heeft

op hen een zodanig diepe indruk nagelaten dat ze er vandaag nog over spreken.

Het verhaal over de brand werd van generatie op generatie overgeleverd. De jongeren van vandaag kunnen het navertellen.

Je veux remercier le corps des anciens pompiers. Beaucoup d'entre eux ont agi avec courage et détermination, même si les limites de leur capacité ont été atteintes, vu l'ampleur des flammes et les moyens mis à leur disposition à l'époque.

Ce drame nous a marqués à jamais. Il nous a aussi incités à prendre les mesures nécessaires pour que cela n'arrive plus. Des concertations avec les acteurs concernés - divers niveaux de pouvoir, police, pompiers, services de secours, services médicaux - ont été menées pour permettre des interventions les plus rapides et les plus efficaces possibles en cas d'incendie dans notre Ville. La loi sur le bien-être des travailleurs a été régulièrement adaptée en ce sens.

Nous avons fait en sorte que les moyens nécessaires au renforcement de la sécurité soient mis à la disposition de nos effectifs. Nous avons pu le constater lors de l'attentat de la station de métro Maelbeek. Une plus grande flexibilité est désormais possible pour adapter les mesures à chaque situation. Une grande place est accordée à la prévention. Dans ce cadre, je tiens à remercier le Siamu qui nous conseille dans les matières de sécurité incendie et effectue régulièrement avec nous des contrôles et des évaluations des risques sur le terrain. Son travail est indispensable pour éviter que de pareils drames ne se reproduisent. Nous sommes déterminés, parce que nous ne voulons plus jamais vivre cela.

En mémoire aux victimes de ce drame, je vous demande d'observer une minute de silence.

(Le Conseil communal tout entier, debout, observe une minute de silence)

(De gemeenteraad neemt staande een minuut stilte in acht)

M. le Bourgmestre.- Je remercie ceux qui ont représenté la Ville ce matin à la cérémonie qui s'est déroulée au cimetière, en particulier le premier échevin M. Alain Courtois, qui a prononcé l'allocution au nom de la Ville. Cette intervention a été très appréciée par les personnes présentes, notamment les familles des victimes. Je remercie également tous les membres du Conseil qui étaient présents.

Questions d'actualité – Actualiteitsvragen

- de M. Maingain sur les délais de radiation ;
- de MM. Van den Driessche et Temiz sur le même sujet ;
- de M. Mampaka sur les mesures de sécurité prises à l'occasion de la visite du président Erdogan.

Dossiers de M. le Bourgmestre

- Accord de la section.

Mme Nagy.- Je souhaiterais intervenir sur le point 1 relatif à l'évaluation et au suivi de l'Agenda 21.

Dans vos fiches, l'évolution de la consommation d'énergie est exprimée non pas en kW ou en m³, mais en montants facturés. Or les prix ne cessent de varier. Les consommations en kW ou en m³ sont-elles disponibles ? Dans l'affirmative, elles devraient figurer dans l'agenda 21.

Votre rapport ne fournit plus aucune donnée sur l'extinction des ordinateurs à distance, notamment la nuit. Qu'en est-il ?

L'action 1.3.04 relative à la sensibilisation des commerçants au développement durable semble avoir été abandonnée du fait que la Ville ne collabore plus avec Atrium. Or les chaufferettes de terrasse et les rideaux de chaleur sont des facteurs importants de consommation énergétique. Il serait bon d'organiser une sensibilisation dans ce domaine.

L'action 2.3.07 vise l'approvisionnement en énergies vertes. Aucune information n'est donnée à ce sujet ? Pourquoi ?

L'installation de systèmes de cogénération dans le parc locatif de la Régie semble avoir été abandonnée. Qu'en est-il ?

L'action qui vise les recommandations en matière d'urbanisme durable ne fait plus l'objet d'aucun suivi depuis le début de la législature. Or de telles recommandations permettent, à ceux qui demandent un permis d'urbanisme à Bruxelles, de recevoir une information complète en matière d'urbanisme durable. Avez-vous abandonné cette action ?

S'agissant des immeubles dont les étages sont inoccupés, il en a été recensé 295 en 2016, ce qui représente une baisse. Des actions spécifiques sont-elles envisagées pour abaisser encore ce chiffre, telles que des modifications en matière d'urbanisme ou des primes pour la création d'accès séparés aux étages ?

S'agissant de la mobilité, je m'étonne que, contrairement à ce qui est fait au CPAS, les fiches de l'agenda 21.3.2 n'indiquent pas le nombre de kilomètres parcourus par le parc automobile de la Ville, ni la consommation de carburant pour les divers services de la Ville, les asbl et la Régie.

M. El Ktibi, échevin.- Le nombre de kW consommés par l'ensemble des institutions gérées par la Ville figure dans le rapport annuel.

Depuis 2009, la Ville s'est inscrite dans un système d'achat groupé pour l'ensemble des bâtiments publics et la totalité de l'énergie consommée est considérée comme énergie verte.

Le plan isolation que nous avons lancé en 2014 permet de réduire fortement la consommation énergétique de nos bâtiments et infrastructures publiques. Nous appliquons le principe d'utilisation rationnelle de l'énergie pour tous les bâtiments qui dépendent directement de la Ville, avec l'aide de GIAL. L'extinction des ordinateurs

et des lumières participe à cette action.

Mme Nagy.- La fiche relative à l'extinction des ordinateurs pendant la nuit donne l'impression que cette mesure a été abandonnée.

M. El Ktibi, échevin.- Non, cette mesure n'a pas été abandonnée. Simplement, il arrive que les ordinateurs soient laissés allumés lorsqu'une mise à jour est en cours d'installation. Tous nos personnels sont sensibilisés à cette question.

Les résultats d'analyse du Plan climat vous seront bientôt communiqués. Trois cents propositions nous ont été soumises dans ce cadre.

Mme Nagy.- Il serait bon d'intégrer les données du rapport dans l'Agenda 21.

M. le Bourgmestre.- Les données relatives à la consommation de carburant et au kilométrage du parc automobile de la Ville et de la Régie vous seront transmises par écrit.

M. Coomans de Brachène, échevin.- Nous avons toujours plaidé la cause du développement durable. Depuis plusieurs années, mes services lui accordent une attention particulière.

Les chaufferettes de terrasse sont illégales. Celles qui étaient présentes dans l'Îlot sacré ont été retirées. Malheureusement, il arrive encore que la Région autorise ce type d'installation sur les terrasses. Je n'en comprends pas les raisons.

Nous préparons une brochure à l'intention des commerçants et une autre à l'intention des habitants, qui mettent l'accent sur ces deux éléments.

M. El Ktibi, échevin.- Je rappelle que les occupants des bâtiments de la Régie peuvent choisir leurs fournisseurs de gaz et électricité. Ils peuvent donc opter pour le système d'achat groupé, ce qui leur permet de réaliser des économies substantielles

Compte de l'exercice 2016 du CPAS

Exposé de Mme Peraita, présidente du CPAS

Mme Peraita, présidente du CPAS.- Le résultat du compte 2016 du CPAS se clôture avec un boni de 6.839 €, malgré un contexte extrêmement difficile où, sur ces trois dernières années, nous avons vu augmenter les aides sociales, toutes confondues, de 25 %, où le nombre de jeunes aux études demandant le soutien du CPAS est passé de

1.300 à 1.900 en 3 ans. De gros efforts ont été fournis par l'ensemble des services du CPAS pour mener une politique volontariste et déterminée visant à venir en aide aux personnes dans le besoin, en améliorant sans cesse la qualité des services.

Le coût global des actions menées par le CPAS s'élève, pour l'exercice 2016, à 272.178.618 € et se répartit de la manière suivante:

- 39 %, soit 107 millions d'euros, sont alloués aux frais de personnel (2.400 équivalents temps plein) ;
- 38 %, soit 104 millions d'euros, sont octroyés sous la forme d'aides sociales ;
- 10 %, soit 27,7 millions d'euros, sont alloués aux frais de fonctionnement ;

Le solde se ventile en charges financières, dépenses de prélèvement et de facturation interne.

Ces dépenses ont été financées à concurrence de 272 millions d'euros (69 % de financement extérieur et 31 % de financement propre), ce qui ramène le résultat d'exploitation de l'exercice propre 2016 à un excédent de recettes de 31.727 €.

Le résultat des exercices antérieurs présentait, quant à lui, un résultat négatif de 24.887 €. Tenant compte de ces deux éléments, le résultat global du compte 2016 s'élève donc à 6.839 €, montant qui sera restitué à la Ville.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 35,7 millions d'euros. Il s'agit principalement de l'opération de rénovation du Byrrh, du lancement du projet de rénovation de Pacheco, des travaux de maintenance et de remise en état locatif de notre patrimoine immobilier, de travaux dans le cadre de la mise en conformité de nos maisons de repos et maisons de repos et de soins.

La provision pour créances aléatoires diminue de 843.407 €. Ce montant en faveur de la Ville permettra d'apurer une partie de ses créances ouvertes en matière de créances aléatoires (1.145.000 €).

Mme Lemaitre.- Je constate que les comptes du CPAS se soldent par un très léger boni. Par contre, les dépenses augmentent et les recettes diminuent. Je ne répéterai pas ici les remarques formulées par notre représentant au conseil du CPAS. Toutefois, je souhaiterais pointer l'impact des mesures fédérales sur les bénéficiaires du CPAS et sur la charge de travail de son personnel. Pour 2016, le compte laisse apparaître une différence de près de 5,4 millions d'euros en dépenses de personnel par rapport au budget initialement prévu en 2016.

Les recrutements et remplacements impliquent des délais pendant lesquels la charge des travailleurs en place s'accroît encore. Nous demandons que ces délais soient réduits.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de burgemeester, mijn vraag gaat over de materiële vaste activa, dus de investeringen vooral in onroerend goed en gebouwen. De totaliteit is doorgaans historisch opgebouwd. Dat kan lang teruggaan omdat men soms legaten gekregen heeft en dies meer.

Het bedrag van de materiële vaste activa, vooral van de post terreinen en gebouwen, is vrij hoog. Vraagt men zich soms niet af welke terreinen of gebouwen men nog nodig heeft en welke men misschien niet meer nodig heeft zodat die eventueel verkocht kunnen worden en de opbrengst kan worden gebruikt voor zaken die interessanter zijn voor het OCMW? Ik denk bijvoorbeeld aan beleggingen in nieuwbouw.

Mme Peraita, présidente du CPAS.- La question de Mme Lemaitre est pertinente. Toutefois, je rappelle que parmi les 2.400 équivalents temps plein du CPAS, près de 1.000 relèvent de l'article 60. Or, pour ce type de personnel, le taux d'absentéisme est élevé et l'on ne peut remplacer temporairement un article 60 par un autre quand l'absence est inférieure à 3 mois.

Nous comptons aussi parmi notre personnel des architectes et des ingénieurs. Couvrir

ce type de fonction le temps d'un congé de maladie n'est pas toujours facile. Nous sommes très attentifs à la charge de travail de nos personnels.

Monsieur Van den Driessche, nous tenons à jour l'état de notre patrimoine. Il est toutefois difficile d'en faire l'évaluation, compte tenu de la variation de valeur des terrains et du bâti. Nous poursuivons la politique pratiquée par mon prédécesseur, qui consiste à vendre les biens qui ne nous intéressent plus en dehors de Bruxelles. C'est la réalisation de ces biens qui nous permet de mener notre politique de logement et notre action sociale en faveur des Bruxellois.

De heer Van den Driessche.- Dank u voor uw antwoord. Het bedrag van nietbebouwde terreinen is ongeveer 76 miljoen euro, dat van de bebouwde is 404 miljoen euro en ik veronderstel dat het hier voor het grootste deel om woningen gaat. Daarin zit ongetwijfeld ook nog een patrimonium in en buiten Brussel waar het OCMW zich niet echt mee bezig houdt, maar dat misschien historisch gegroeid is en dat het OCMW misschien niet echt nodig heeft. Dat zou kunnen worden verkocht en de opbrengst zou voor andere zaken kunnen worden aangend. U zegt echter dat dit nauwlettend gevolgd wordt en dat is goed.

Mme Peraita, présidente du CPAS.- Vous avez raison. C'est dans ce sens que nous agissons.

M. le Bourgmestre.- Nous devons à présent nous prononcer sur le compte 2016 du CPAS.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Bourgmestre.- Adopté, sous réserve des observations formulées par l'opposition.

M. Maingain.- Je voudrais aborder le point 3 relatif au programme politique de la Ville 2017-2020. Chaque projet présenté a sa raison d'être et peut être soutenu, car il répond à des défis cruciaux de notre Ville. Quelles ont été les modalités de sélection ?

Un appel à projets a-t-il été lancé ?

M. le Bourgmestre.- Nous sommes dans une période de phasing out, puisque la « politique des grandes villes » est devenue la « politique des villes ». Nous tentons de maintenir le personnel en place ou de le réaffecter, dans la mesure du possible. Nous n'avons pas lancé d'appel à projets. La situation est délicate, car certains programmes en cours nous tiennent à cœur.

La stratégie globale est fixée par la Région. Nos projets doivent donc s'y inscrire. Nous espérons que la désormais « politique des villes » nous permettra de poursuivre les projets actuels ou d'en lancer de nouveaux.

Dossiers de M. l'échevin Courtois

- Accord de la section.

Dossiers de Mme l'échevine Hariche

- Accord de la section.

Dossiers de Mme l'échevine Lemesre

- Accord de la section.

De heer Dhondt.- Mijnheer de burgemeester, ik heb twee vragen. Eén vraag betreft punt 53, inning door de stadsdiensten bij de foorkramers. De forfaitaire bijdrage voor de Zuidfoor blijft 200 euro.

In het besluit dat voorligt, worden echter twee zaken aan elkaar gekoppeld, namelijk de bijdrage van 200 euro, een bedrag dat in totaal als subsidie zal worden toegekend aan de vzw Entreprendre.Brucity voor de promotie van de Zuidfoor.

Volgens mij is dat een inbreuk op het algemene principe van de non-affectatie dat bepaalt dat in een begroting enkel inkomsten mogen worden geïnd voor de globale

pot en dat uit die globale pot uitgaven worden gedaan. Het gaat mij niet om het principe van de toelage aan Entreprenne.Brucity, noch om het principe van het heffen van die bijdrage, maar om het aan elkaar koppelen van die twee beslissingen in het besluit. Volgens mij is artikel 2 volledig overbodig. Die subsidie kan op een ander moment worden voorgelegd aan de gemeenteraad. Zo worden ze van elkaar losgekoppeld.

Ten tweede, had ik graag meer uitleg bij de subsidie van 40.000 euro aan de vzw Resto Modèle.

De heer Courtois, eerste schepen.- Mevrouw Lemesre is afwezig, maar ik heb uw vraag laten bestuderen. Volgens de ontvanger van de gemeente is er daar geen probleem mee, maar het zal verder onderzocht worden. Mocht u gelijk hebben, zullen wij de nodige correctie aanbrenge.

De heer Dhondt.- Dank u, maar ik zou nog graag een woordje uitleg krijgen bij mijn tweede vraag, de subsidie aan Resto Modèle. Het gaat daar om een aanzienlijk bedrag. Is daar een specifiek project aan gekoppeld?

De heer Courtois, eerste schepen.- Dat geld zou dienen voor de uitrusting van het restaurant.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de burgemeester, mijn vraag gaat eveneens over punt 53, over de inspanningen op het vlak van promotie voor de Zuidfoor. Aangezien men het systeem veranderd heeft, is het nu een goede gelegenheid om zich de vraag te stellen of de stad en de foorkramers tevreden zijn met de wijze waarop de publiciteit gevoerd wordt en, mocht dat niet het geval zijn, te bekijken of het niet anders moet worden aangepakt. Het gaat mij niet om het bedrag op zich, maar om de efficiëntie van het systeem.

De heer Courtois, eerste schepen.- Mijnheer Van den Driessche, het is een operatie

die geregeld is door de vzw Entreprendre, het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de foorkramers zelf. De stad Brussels is zeer tevreden over deze actie.

De heer Van den Driessche.- De foorkramers zijn dus rechtstreeks betrokken bij deze campagne?

De heer Courtois, eerste schepen.- Inderdaad. De foorkramers betalen zelfs de helft van de campagne.

Dossiers de Mme l'échevine Lalieux

- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin Ouriaghli

- Accord de la section.

Dossiers de Mme l'échevine Ampe

- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin El Ktibi

- Accord de la section.

Dossiers de M. l'échevin Coomans de Brachène

- Accord de la section.

Dossiers de Mme l'échevine Persoons

- Accord de la section.

M. le Bourgmestre.- Nous devons à présent nous prononcer sur l'ensemble des dossiers. Le Collège vous propose de voter oui.

(Il est procédé au vote nominatif.)

M. le Bourgmestre.- Adoptés, sous réserve des observations formulées par

l'opposition.

Questions orales – Mondelinge vragen

Question orale de Mme Lemaitre concernant « le marquage au sol et particulièrement les passages pour piétons de la rue Drootbeek à Laeken »

Mme Lemaitre. - Il y a plusieurs mois, le revêtement de voirie de la rue Drootbeek a été complètement remis à neuf. Il a fallu quelques semaines après la fin des travaux pour que les marquages au sol, particulièrement les passages pour piétons, soient redessinés au carrefour avec le boulevard Émile Bockstael (un passage piéton qui est déjà en train de s'effacer...).

Aujourd'hui, de nombreux mois après la fin des travaux, une partie de la rue Drootbeek attend toujours ses passages pour piétons. Entre la rue de Moorslede et la rue de Molenbeek, et n'y a plus aucun marquage au sol. Or c'est une rue très fréquentée par les nombreux élèves des écoles du quartier, en particulier le collège dont l'entrée se situe juste devant le croisement avec la rue Lesnino.

Il manquait au moins trois passages pour piétons sur cette partie de la rue Drootbeek. Qui est chargé de redessiner les marquages au sol après des travaux sur nos voiries ? Pourquoi, alors que cet endroit est dangereux, car très fréquenté par des élèves, les marquages au sol n'ont-ils pas été redessinés directement après la fin des travaux ? Quand les passages pour piétons de cette portion de rue seront-ils redessinés au sol ? Cette dernière question n'exige plus de réponse, puisque, entre le dépôt de mon interpellation et ce jour, les trois passages ont été redessinés.

Ne pourrait-on imaginer des mesures plus structurelles pour améliorer la sécurité des piétons aux alentours des écoles. Dans ce quartier, j'ai compté au moins 3 autres passages pour piétons effacés par le charroi à proximité de l'athénée Marguerite Yourcenar et de l'école du Tivoli.

Pourrait-on faire en sorte que les passages pour piétons situés à proximité des écoles

ne soient plus tracés à la peinture, mais marqués à l'aide de pavés blancs, ce qui en améliorerait la durabilité ?

Vos services pourraient-ils procéder à un suivi systématique et régulier des passages pour piétons à proximité des écoles de la Ville afin de garantir leur bon état ?

Mme Ampe, échevine.- Les passages pour piétons n'ont pas été tracés directement après les travaux, car un temps d'attente est nécessaire après l'asphaltage pour que la peinture adhère à la voirie.

Les services sont en train de marquer les passages pour piétons, les pistes cyclables et les places réservées aux personnes handicapées à Laeken.

Les rues Claessens et de l'Entrepôt sont des voiries pavées, ce qui complique les marquages. La Ville a introduit une demande de permis afin que les pavés puissent être remplacés par de l'asphalte au milieu de la chaussée. Malheureusement, la STIB demande une bande bus, ce qui bloque l'octroi dudit permis.

Mme Lemaitre.- En attendant que les permis soient délivrés et que les travaux soient réalisés, des voiries sont laissées sans passage pour piétons à proximité d'écoles. En outre, beaucoup d'automobilistes ne respectent pas la zone 30, ce qui mériterait plus de contrôle. Cette situation met en danger la vie de jeunes enfants. Le passage piéton est un élément de sécurité non négligeable.

Question de Mme Jellab concernant « les horaires d'ouverture des écoles maternelles et primaires de la Ville »

Mme Jellab.- Nous entendons de plus en plus de plaintes de parents d'enfants qui fréquentent les écoles maternelles et primaires de la Ville. Les horaires d'ouverture en fin de journée posent problème. Sachant que les enfants sortent à 15h20, les parents non présents à 15h40 au plus tard sont priés d'attendre 16h30 pour récupérer leurs enfants. L'école ferme tout simplement les portes. Les parents en retard sont très souvent mal à l'aise vis-à-vis de leurs enfants et du personnel de l'école.

Pourquoi leur infliger en plus une sanction incompréhensible ? L'école tient-elle compte des réalités de la vie moderne (embouteillages, retards des transports en commun, réunions tardives, familles monoparentales, etc.) ?

Pouvez-vous nous expliquer les raisons de cette mesure ? S'agit-il d'un problème de sous-effectifs ? Comment pouvez-vous y remédier et soulager de nombreux parents de ce stress journalier ?

Mme Hariche, échevine.- Les horaires d'ouverture et de fermeture des écoles sont inscrits dans le règlement d'ordre intérieur propre à chaque établissement. Les parents doivent y souscrire. En règle générale, les écoles s'adaptent aux situations qu'elles rencontrent. Bien entendu, une adaptation des horaires devrait être effectuée chaque année.

Pour des raisons logistiques et de sécurité, les écoles organisent la fermeture de leurs portes surtout en fonction de l'heure de début et de fin des cours, des activités, du personnel disponible, de la configuration des locaux et du niveau d'alerte.

Conscients des difficultés que cela peut engendrer pour les parents, nous analyserons en concertation avec l'équipe pédagogique, l'inspection et l'administration de l'instruction publique, la possibilité de réduire le temps de fermeture de l'école pour la rentrée scolaire prochaine, et ce, en fonction des objectifs, des moyens humains et financiers disponibles.

Je tiens néanmoins à souligner que lorsqu'un parent arrive en retard exceptionnellement pendant la fermeture des portes, la direction fait preuve de souplesse.

Mme Jellab.- Je me réjouis d'entendre votre réponse. Si la sécurité des enfants n'est pas à négliger, un peu de souplesse ne pourra que renforcer le dialogue entre parents et enseignants.

Question orale de M. Weytsman concernant « la sécurisation des abords des écoles, en particulier de l'école maternelle Reine Astrid »

M. Weytsman.- Je me permets de relayer une demande récurrente des parents des enfants fréquentant l'école maternelle Reine Astrid. À partir de leur expérience, je m'interroge également sur la sécurité aux abords de toutes les autres écoles de notre Ville.

Alors que les abords de certaines écoles bruxelloises sont sécurisés, soit par des casse-vitesse et/ou des feux clignotants, soit par des stewards et/ou des policiers qui règlent la circulation, l'école maternelle Reine Astrid ne jouit d'aucun dispositif similaire. Pourtant, la circulation est particulièrement dense dans la rue de Wand, les voitures et camions de livraison sont nombreux et les passages de bus sont fréquents.

Selon les parents que j'ai rencontrés, les panneaux n'indiquent pas clairement la présence de cette école, et la limitation de vitesse ne serait pas suffisamment respectée. En outre, le non-respect de la zone réservée aux bus scolaires contraint les chauffeurs à stationner en double file, créant ainsi des embarras de circulation. Cette situation met en danger tant les enfants qui sortent de l'école que ceux qui montent ou descendent des bus.

Pouvez-vous faire examiner la situation aux abords de cette école maternelle ?

De façon générale, même si chaque école est unique de par sa situation géographique, de par les voiries qui la bordent et leur configuration, mais aussi de par les élèves qui la fréquentent, pouvez-vous nous assurer que chacune des 160 écoles bruxelloises dispose de tous les aménagements nécessaires tant pour sécuriser ses abords que pour fluidifier le trafic ?

Il semble que depuis quelques années, la limitation à 30 km/h soit prévue auprès de toutes les écoles bruxelloises, mais que des travaux de sécurisation restent à réaliser :

placement de zones de « dépôt minute », surélévation de la chaussée pour réduire la vitesse, déplacement de passages cloutés. Pouvez-vous nous dresser un état des lieux de la situation et nous informer d'un éventuel planning de ces aménagements ?

Outre de tels aménagements, toutes les écoles peuvent-elles faire appel à des stewards et/ou à la police pour veiller à la sécurité des enfants lorsqu'ils sortent des cours ?

Mme Hariche, échevine.- Le département de l'instruction publique a fait de la sécurité aux abords des écoles une de ses priorités, inscrite dans l'accord de majorité.

Nous avons donc développé une collaboration très étroite avec les services de police de la Ville de Bruxelles et Bravvo, via le projet « Focus écoles ».

Les objectifs de cette plateforme sont d'actualiser régulièrement les besoins de prévention des écoles, d'adapter et apporter la meilleure réponse possible, et d'agir plus efficacement et rapidement face aux problèmes.

Toutes les questions liées à la sécurité routière aux abords des écoles, à l'insécurité, aux intrusions, au racket, au vol, à la drogue, etc. sont dorénavant gérées de manière centralisée par l'Inspection pédagogique et la Direction générale du département de l'instruction publique au sein de cette plateforme qui a d'ailleurs reçu en 2016 le Prix David Yansenne de la Région de Bruxelles-Capitale qui vise à renforcer et à récompenser les initiatives prises, au sein des services de prévention et de police, en matière de modernisation de processus organisationnels, de gestion, d'évaluation, de concertation.

Les besoins en sécurité autour de nos établissements sont donc régulièrement réévalués et ont été récemment revus en 2017 en collaboration avec Bravvo, la police et nos établissements scolaires.

Les constats, besoins, demandes en matière d'aménagement sont alors relayés au

groupe de travail Mobilité mis en place par Mme Ampe et qui réunit la mobilité, les travaux de voirie, la police et les services concernés. Il a récemment été chargé de la question de la signalisation aux abords des écoles et une décision sera prise prochainement afin d'avoir une signalétique claire et harmonisée sur notre territoire. C'est dans ce groupe de travail que sont également analysées nos demandes en matière d'aménagement de voirie.

Diverses initiatives sont d'ailleurs en cours dans certains établissements (installation de kiss-and-ride, passages piétons, etc.) comme vous l'indiquera Mme Ampe.

En ce qui concerne la situation spécifique de l'école maternelle Reine Astrid, les acteurs du « Focus écoles » se sont réunis le 18 avril 2017 pour adapter le diagnostic. Lors de cette rencontre, différents points ont été avancés par l'école, à savoir, le non-respect de la zone 30, l'occupation des emplacements de bus par des voitures et le stationnement en double file. Ces constatations ont été reprises par le responsable de la police afin que des actions soient planifiées.

L'école a par ailleurs développé un plan de déplacement scolaire et des actions de prévention à l'attention des parents.

Ainsi, en début de chaque année scolaire, la Direction sensibilise les parents à ce sujet.

Elle a notamment distribué un flyer concernant le respect des zones 30 ; ce même flyer est affiché aux valves fixées sur la grille d'entrée de l'établissement.

En termes d'infrastructure, l'école dispose d'une avancée de trottoir ainsi que des barrières de protection, et il y a une signalisation « zone 30 » et un passage pour piétons décalé par rapport à l'entrée de l'école.

Mme Ampe, échevine.- L'avenue Mutsaard sera aménagée faisant suite aux

remarques formulées et à la bonne collaboration entre le service de l'instruction publique, celui des voiries et Bruxelles Mobilité. C'est en effet la Région qui financera le réaménagement de l'avenue Mutsaard. Des pistes cyclables y seront intégrées, les trottoirs seront réparés et des ronds-points seront créés en lieu et place des carrefours à feux. Le permis a été octroyé. Le calendrier des travaux dépendra de Bruxelles Mobilité.

Les aménagements d'abords d'école, en cours ou prévus, sont nombreux : école maternelle Émile Bockstael, école de l'Héliport, écoles maternelles Léon Lepage, Jardin aux Fleurs, Six Jetons, Émile André, Saint-Nicolas, Léon XIII... La Ville est extrêmement attentive à l'aménagement des abords d'école, car ils visent des publics plus faibles.

M. Weytsman.- Quels sont les pouvoirs organisateurs participant au plan Focus Écoles ?

Mme Hariche, échevine.- Ce plan spécifique ne concerne que les écoles dont la Ville est le pouvoir organisateur.

Mme Ampe, échevine.- Pour les aménagements et la sécurisation des abords d'école, tous les établissements scolaires sont concernés : Ville, Communauté flamande, Communauté française, libre.

Question orale de Mme Lemaitre concernant « la possibilité d'utiliser des tablettes (et des traducteurs en langue des signes) dans les services de l'état civil pour l'accueil des sourds et des malentendants »

Mme Lemaitre.- La Ville de Liège vient d'annoncer que, dorénavant, l'accueil des personnes sourdes et malentendantes dans les services de l'état civil serait facilité par l'utilisation de tablettes qui mettront en relation l'agent du service avec un interprète en langue des signes.

La Fédération francophone des sourds de Belgique estime à 25.000 le nombre de

personnes qui emploient la langue des signes belge francophone en Wallonie et à Bruxelles. L'initiative de la Ville de Liège est remarquable. Elle permet en effet de faciliter les contacts entre des personnes sourdes et malentendantes qui ont besoin d'une traduction en langue des signes, d'une part, et les services de la Ville, d'autre part. Ces personnes peuvent ainsi effectuer leurs démarches administratives en toute autonomie, sans besoin d'un interprète extérieur ou d'un membre de leur famille.

À la Ville de Bruxelles, existe-t-il un dispositif similaire qui permette aux personnes sourdes et malentendantes d'avoir accès en toute autonomie aux services de l'état civil ?

Dans la négative, est-il envisageable d'étudier l'initiative de la Ville de Liège et de la reproduire à la Ville de Bruxelles en langues des signes belges francophone et néerlandophone ?

M. Courtois, premier échevin.- Nous avons pris connaissance de la nouvelle procédure mise en place par la Ville de Liège pour faciliter les démarches administratives des personnes sourdes et malentendantes. Les citoyens concernés peuvent dès à présent prendre rendez-vous avec l'administration liégeoise dans l'une des trois mairies de quartier équipées de tablettes et bénéficier à distance des services d'un interprète de l'asbl Relais Signes. Il s'agit d'une initiative très positive, d'autant plus que l'administration doit, selon moi, œuvrer pour garantir un accès aisé à tous. Nous étudions donc la possibilité d'instaurer un système similaire à la Ville de Bruxelles, moyennant la disponibilité des budgets et moyens techniques nécessaires.

Par ailleurs, nos services font tout leur possible pour permettre aux sourds et malentendants de communiquer le plus simplement possible avec eux. Par exemple, il leur est possible de prendre rendez-vous, pour leurs démarches plus complexes, en compagnie d'un agent du centre administratif maîtrisant la langue des signes.

Une formation à la langue des signes est également prévue à la Ville. Plusieurs

guichetiers du service de la démographie l'ont déjà suivie.

Je vous propose de revenir sur le sujet lorsque nous aurons résolu la question des tablettes avec GIAL.

Mme Lemaitre.- Je vous remercie pour votre réponse favorable.

Mondelinge vraag van de heer Dhondt betreffende « aanhangwagens die op de voetpaden en de middenberm van het Poelaertplein geparkeerd worden »

De Burgemeester.- Deze vraag wordt uitgesteld tot een latere datum.

Mondelinge vraag van de heer Van den Driessche betreffende « de lokale taks voor het verlengen, vernieuwen of vervangen van een verblijfskaart voor vreemdelingen »

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de burgemeester, buitenlanders die van buiten de Europese Unie komen, moeten een vergoeding betalen voor het vernieuwen, verlengen of vervangen van hun verblijfskaart. Het gaat om mensen met een zogenaamde elektronische A-kaart voor lang verblijf. In die groep zitten onder meer arbeiders- en studiemigranten, vluchtelingen, niet-begeleide minderjarigen, slachtoffers van mensenhandel, gezinsherenigers en mensen die door buitengewone omstandigheden hier mogen verblijven.

De lokale besturen kunnen sinds 30 maart 2017 volledig vrij beslissen of ze vreemdelingen überhaupt laten betalen voor de administratieve afwikkeling van hun tijdelijke verblijfskaarten, welke groepen vreemdelingen een vrijstelling krijgen en hoe hoog ze de tarieven (maximum 50 euro) leggen.

Graag had ik een antwoord op de volgende vraag. Zal de stad Brussel een aanpassing doen aan de huidige regelingen inzake de kostprijs van de administratieve afwikkeling van het vernieuwen, verlengen of vervangen van de verblijfskaarten voor vreemdelingen? Zo ja, welke?

De heer Courtois, eerste schepen.- Mijnheer Van den Driessche, ik heb kennis genomen van het koninklijk besluit van 5 maart 2017 waarbij de gemeenten een retributie van maximum 50 euro kunnen innen voor het vernieuwen, verlengen of vervangen van hun verblijfskaart type A, afgeleverd aan vreemdelingen uit derde landen of landen buiten de Europese Unie voor verblijfskaarten van beperkte duur.

Het gaat om de mogelijkheid, niet om een verplichting, die geboden wordt aan de gemeentebesturen om een bijdrage te vragen voor het dekken van de administratieve lasten die de verlenging van een tijdelijke verblijfstitel meebrengt voor de gemeentebesturen.

Het klopt dat de administratieve stappen voor de verlenging van een eerste verblijfskaart omslachtig kunnen zijn, wat het vragen van een retributie volledig kan rechtvaardigen. Het invoeren van een dergelijke retributie is op dit ogenblik niet aan de orde bij de stad Brussel. Wij hebben kort geleden immers ons belastingreglement op de administratieve documenten aangepast om een vermindering van de kostprijs van identiteits- en verblijfskaarten, dringende en niet-dringende procedure door te drijven op gemeentelijk vlak. Wij hebben eveneens de prijzen aangepast voor identiteits-en verblijfskaarten na veelvuldig verlies of diefstal. Dat reglement is op 1 april 2017 in werking getreden.

In deze omstandigheden lijkt het niet raadzaam dit reglement opnieuw aan te passen daar de invoering van een nieuwe belasting ook een invloed heeft op het werk van de beambte van het vreemdelingenbureau. Het vorderen van een kostprijs bij de verlenging van een verblijfskaart type A vraagt immers nieuwe aandacht en betekent extra werk alsook een aanpassing van de informaticatoepassing.

Deze nieuwe taks op dit ogenblik invoeren is ook niet ideaal omdat het vreemdelingenbureau al af te rekenen heeft met recente wijzigingen op het vlak van

de reglementering betreffende de vreemdelingen, namelijk een verhoging van de federale retributie en een aanpassing van de procedure voor gezinshereniging. Het invoeren van een dergelijke taks zal dus later onderzocht worden bij een nieuwe aanpassing van het belastingreglement.

De heer Van den Driessche.- Dat is een duidelijk antwoord. We wachten dus af en zien wat de toekomst op dat vlak zal brengen.

M. Temiz.- Serait-il possible de communiquer à l'administration la liste des pays qui sont exemptés de la redevance fédérale sur les inscriptions des primo-arrivants ?

M. Courtois, premier échevin.- Je vous répondrai par écrit à cette question.

Mondelinge vraag van de heer Van den Driessche betreffende « de relatie tussen Brussels Booking Desk (BBD) en Brussels Expo »

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de burgemeester, Brussels Booking Desk is een vzw die door Visit Brussels, de Brusselse werkgevers en Brussels Hotel Association in 2009 werd opgericht.

Het is een gecentraliseerde bookingdesk en ondersteunt zo organisatoren van beurzen en evenementen op het vlak van hotelovernachtingen. Op die wijze speelt het een belangrijke rol in het kader van het toerisme in onze stad en ons gewest. Ik neem aan dat Brussels Booking Desk ook samenwerkt met Brussels Expo en in dat verband heb ik enkele vragen.

Wordt er inderdaad samengewerkt met Brussels Expo? Hoe verloopt die samenwerking en hoe wordt ze geëvalueerd? Is Brussels Expo met andere woorden tevreden over Brussels Booking Desk? Zijn ook de hotels in onze stad tevreden?

Zijn er contractuele afspraken tussen BBD en Brussels Expo en zo ja, kan ik daar dan een kopij van krijgen?

Er worden commissies betaald door Brussels Booking Desk aan Brussels Expo. Hoe worden die berekend? Hoeveel bedroegen ze voor 2015 en 2016? Wat gebeurt er met die commissies?

De heer Close.- Mijnheer Van den Driessche, er bestaat geen rechtstreekse samenwerking tussen Brussels Booking Desk en Brussels Expo. Sommige klanten van Brussels expo maken gebruik van BBD, op vraag van de klant en zonder exclusiviteit. De klant die voornamelijk een beroep doet op BBD is Seafood, het erkende beurssalon. De organisator van Seafood is uiterst tevreden over het door BBD geleverde werk, wat voor een deel de spanningen tussen de hotels en de organisatoren heeft kunnen doen afnemen.

Er bestaat dus geen contract tussen BBD en Brussels Expo en bijgevolg wordt er geen commissie gestort aan Brussels Expo. Alles speelt zich af tussen de organisator en BBD.

Question orale de Mme Nagy concernant « l'inaccessibilité du Parking C lors des grands événements et son impact sur les habitants »

Toegevoegde vraag van de heer Van den Driessche

Mme Nagy.- Le comité de quartier Verregat a alerté les Conseillers communaux de la situation difficile à laquelle sont confrontés les habitants en raison de l'absence de mesures alternatives à l'inaccessibilité du Parking C lors des grands événements, matches, concerts, etc. organisés sur le plateau du Heysel.

Permettez-moi de relayer leurs constats. Le 14 avril 2017 a eu lieu un match de football opposant, au Stade Roi Baudouin, les équipes de l'Union Saint-Gilloise et du Standard de Liège. Ce match considéré à haut risque impliquait le déplacement de nombreux supporters. Les habitants ont constaté que le Parking C était fermé, ce qui explique l'anarchie totale qui a régné dans tous les quartiers aux alentours durant la soirée : pas une seule place de parking disponible pour les riverains, parking sauvage

de la part des supporters sur les terre-pleins, les trottoirs et autres, non-respect des sens interdits et, surtout, présence policière invisible, aucun procès-verbal n'ayant été dressé.

Des concerts et des matches de football sont prévus dans les semaines et les mois qui viennent. Le Parking C est en partie éventré en raison des fouilles archéologiques menées par le promoteur.

Pourquoi, le 14 avril, n'y avait-il pas de dispositif policier ou de mobilité à la hauteur d'une situation générée par un match considéré à risque ?

Quelles mesures avez-vous prises pour éviter les désagréments causés aux habitants par le débordement du trafic et du stationnement ?

Les riverains signalent un problème d'absence des forces de l'ordre lors de tels événements. Quelles sont les mesures de sécurité prévues ? La police est-elle mobilisée à cette occasion pour lutter contre le stationnement sauvage et les incivilités ?

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de burgemeester, ik heb nog een bijkomende vraag. Bij mijn weten, en misschien kunt u dat confirmeren, zijn tot op heden enkel de voorbereidende werken voor het archeologisch onderzoek uitgevoerd en moet het archeologisch onderzoek zelf nog beginnen.

Weet u hoe lang dat onderzoek zal duren? Er zijn nog concerten en evenementen gepland voor de toekomst. Daarbij komen nog de geplande grote evenementen in de expohallen. Het wordt een echte ramp als die parking niet beschikbaar is.

De heer Courtois, eerste schepen.- Mijnheer Van den Driessche, ik begin met het antwoord op uw vraag.

De archeologische werken hebben niets te maken gehad met de situatie van parking C

tijdens de wedstrijd van Union Saint-Gilloise tegen Standard Luik en ik zal uitleggen waarom dat zo is.

Wat de archeologische werken betreft en met het oog op de toekomst hebben het tentoonstellingspark en enkele promotoren vergaderingen vastgelegd om een aantal parkeerplaatsen te behouden in de toekomst, meer bepaald voor de concerten van Coldplay en U2, respectievelijk op 21 juni en 1 augustus eerstkomend. Er zijn dus wel degelijk maatregelen getroffen voor de toekomst.

Nous avons également été alertés *a posteriori* par les riverains des désagréments subis lors de la rencontre entre l'Union Saint-Gilloise et le Standard de Liège.

Dès qu'une difficulté est signalée au square Verregat, la Ville prend toutes les mesures administratives et opérationnelles utiles.

Normalement, l'Union Saint-Gilloise aurait dû demandé l'ouverture du Parking C.

Het bestuur van Union Saint-Gilloise heeft waarschijnlijk het fenomeen en de risico's van de bewuste wedstrijd onderschat. Ze hebben het Tentoonstellingspark nooit gevraagd de parking C te openen. Dat had een aantal gevolgen.

J'ai demandé aux responsables de l'Union Saint-Gilloise qu'ils nous fournissent un plan de mobilité pour chaque match.

Dat is echter niet voldoende. De match Union Saint-Gilloise - Standard werd door meer dan 3000 toeschouwers bijgewoond.

Les contacts avec le Parc des Expositions sont permanents.

M. le Bourgmestre.- L'affluence au match dont question a été beaucoup plus forte que prévu, raison pour laquelle les forces de police ont dû se focaliser sur le maintien de l'ordre.

Je comprends les plaintes des riverains, mais cette situation était exceptionnelle.

Mme Nagy.- J'entends que l'Union Saint-Gilloise est responsable de cette situation et que tout sera fait pour que de tels incidents ne se reproduisent pas.

De heer Van den Driessche.- Ik had graag nog een informatie in verband met de archeologische werken. Begrijp ik het goed dat die werken het gebruik van de parking bij grote evenementen niet zullen verhinderen tussen dit en een jaar?

De heer Courtois, eerste schepen.- Een zeker aantal plaatsen moet worden gegarandeerd. Dat is duidelijk voor iedereen. In het kader van toekomstige evenementen moeten er ten minste 7000 plaatsen beschikbaar zijn.

Question de Mme Nagy concernant « l'autorisation de modifier l'affectation d'un immeuble sur la rue du Lombard »

Mme Nagy.- Il est reconnu, en matière d'urbanisme, que la mixité des fonctions et l'aménagement des rez-de-chaussée le long des rues sont essentiels à la dynamique d'un quartier et d'une ville. Le centre-ville a connu et connaît encore des difficultés aux causes multiples. J'ai été extrêmement surprise, et je ne pense pas avoir été la seule, de constater que l'affectation de l'immeuble d'angle de la rue du Lombard et de la place Saint-Jean avait été modifiée et ses vitrines, occultées.

D'une affectation de commerce, l'immeuble est passé à une affectation de bureau. Je rappelle que cet axe est important, car il relie les quartiers de l'hypercentre à ceux du Sablon, des Marolles et de l'avenue Louise. L'autre rive a déjà perdu son animation commerciale sur une grande longueur. Un vrai axe commercial et touristique gagne à être animé et attrayant, ce qui n'est pas le cas avec une affectation de bureaux et des vitrines occultées.

Quelle est votre vision de l'axe Lombard-Sablon ?

Avez-vous autorisé le changement d'affectation ?

Comment cela s'intègre-t-il dans la stratégie commerciale adoptée par le Collège pour redynamiser la mixité et l'attractivité commerciales de ces deux pôles du centre-ville ?

M. Coomans de Brachène, échevin.- L'immeuble d'angle rue du Lombard/place Saint-Jean (Assurances fédérales) n'a pas encore fait l'objet d'une demande de changement d'affectation du rez-de-chaussée. Le locataire précédent étant parti - je ne regrette pas son départ, car ce bandagiste apportait peu de diversité à l'entrée de ce quartier important -, des travaux de transformation intérieure ne nécessitant pas de permis sont en cours. Pendant ces travaux, le propriétaire a appliqué un film autocollant temporaire sur les vitrines.

Par ailleurs, le propriétaire aurait confirmé à Mme Lemesre qu'il envisageait d'accueillir dans son rez-de-chaussée un mix commercial pluridisciplinaire. Nous avons collaboré à ce projet.

En ce qui concerne l'approche urbanistique et la stratégie commerciale pour l'axe Lombard-Sablou, nous essayons de maintenir le liseré commercial en évitant qu'il ne soit interrompu par des façades qui ne soient pas animées. La Ville est très attentive à ce qu'il n'y ait pas de cellules vides, mais nous devons bien évidemment tenir compte des affectations légales des bâtiments.

Mme Nagy.- L'affectation commerciale sera-t-elle maintenue ou modifiée ? Le cas échéant, un permis sera nécessaire.

M. Coomans de Brachène, échevin.- Aucune demande de permis n'a encore été introduite. Nous étudions toutes les options pour que cette surface reste affectée au commerce, vu sa position stratégique dans le quartier. Si nécessaire, nous refuserons le changement d'affectation.

Question d'actualité de M. Maingain concernant « les délais de radiation »

Questions jointes de MM. Van den Driessche et Temiz

M. Maingain.- La presse relaie les difficultés qu'éprouveraient les services de police en matière de suivi, par le service population de la Ville, des dossiers de radiation et de domiciliation. Les délais seraient extrêmement longs.

Qu'en est-il ?

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de burgemeester, ik wou ook even ingaan op het feit dat door de politiediensten wordt vermeld, namelijk dat het acht maanden tot een jaar duurt om die schrappingen door te laten gaan. Dat bemoeilijkt uiteraard niet alleen het werk van die politiediensten, het leidt er ook toe dat bijvoorbeeld uitkeringen door het OCMW niet kan gebeuren. Dat zijn toch zaken die onder controle moeten worden gebracht.

Wat is de precieze oorzaak van deze situatie? Ik weet dat er bij de dienst Bevolking recent nog nieuw personeel in dienst is genomen. Zien we daar al resultaten van? Ligt een deel van het antwoord niet in een meer doorgedreven automatisering, maar misschien is dat al gebeurd? We hebben in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest toch een bevolking die vaak verhuist van de ene gemeente naar de andere. Dat is dus een structurele aangelegenheid.

Ik wil toch ook nog een ander aspect onder de aandacht brengen. Wordt er ook gecontroleerd op het aantal gezinnen dat op één enkel huisnummer woont? We weten immers allemaal dat bij er de vergunningsaanvraag opgegeven wordt dat het gaat om een eengezinswoning, maar dat die woning uiteindelijk vaak in verschillende woonstukjes wordt ingedeeld, wat nooit aan de bevoegde diensten wordt vermeld. Dat betekent een inbreuk op de regels inzake de huishouding van woongebieden. Graag wat meer uitleg daarover.

M. Temiz.- Quel est le délai de traitement des dossiers lorsqu'une enquête de police est ouverte ?

Quel est le délai d'avis des personnes concernées ? Quel est le délai de traitement des radiations ?

S'agissant du Plan Canal, la Ville a-t-elle reçu des moyens supplémentaires pour combler les retards et répondre aux besoins exprimés par le ministre Jan Jambon ?

M. Courtois, premier échevin.- Les informations diffusées sont exagérées.

La distinction doit être faite entre les personnes liées au terrorisme et les autres. Pour les premières, la radiation est immédiate. La mesure de radiation est proposée au Collège la semaine qui suit la réception de l'information.

Pour toutes les autres radiations, le délai est de 3 mois au maximum. Nous sommes donc en conformité avec l'arrêté royal de 2008 qui prévoit un délai maximum de 6 mois.

We leven de termijnen vastgelegd in het koninklijk besluit van 2008 volledig na. Die maximumtermijn is zes maanden en we doen het in minder dan zes maanden.

Je signale que les démarches à entreprendre sont de plus en plus lourdes, puisque le nombre de radiations était de 1.691 en 2014, de 2.455 en 2015 et de 3.844 en 2016. Nous sommes en passe de renforcer les équipes du département de la démographie et d'organiser une formation spécifique des personnels pour traiter ce genre de situation.

Mijnheer Van den Driessche, u onderhoudt goede relaties met de minister van Binnenlandse Zaken, de heer Jan Jambon. Misschien zou het nuttig zijn om uw vriend, waar we vaak contacten mee hebben en die overigens een zeer sympathiek en vriendelijk man is, hierover aan te spreken.

Chaque fois que le Bourgmestre ou moi-même rencontrons le ministre de l'Intérieur, nous lui demandons de renforcer les effectifs policiers sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Dans le cadre du Plan Canal, mes services administratifs n'ont reçu aucune aide.

Nos services ne chôment pas. Nous demandons à disposer de personnels plus nombreux et mieux formés.

M. le Bourgmestre.- Les procédures sont respectées. Je partage le constat selon lequel nos services sont confrontés à une accumulation des charges. Nous ne sommes

pas aidés à la hauteur des services que notre Ville doit rendre aux citoyens.

M. Maingain.- J'entends que les délais sont généralement respectés. Il convient de rappeler que le pouvoir fédéral se défausse sur les zones de police, ce qui génère une surcharge de travail réellement problématique. Nous devons rappeler tout cela au ministre de l'Intérieur.

De heer Van den Driessche.- Mijnheer de burgemeester, op het vlak van de politieke draai die u aan deze aangelegenheid geeft kent u mijn antwoord.

Ik geef toe dat het aantal politieagenten wel gestegen is. Volgens de stad Brussel is die stijging nog niet genoeg en ik kan dat begrijpen.

Anderzijds is het mijn politieke overtuiging dat het geld dat het Brussels Hoofdstedelijk Gewest krijgt van het federale niveau oneerlijk verdeeld wordt. Ten opzichte van de andere politiezones is de zone Brussel Hoofdstad/Elsene bijvoorbeeld sterk benadeeld bij de toekenning van subsidies voor de organisatie van de Europese Toppen. U weet dat ook. Ik heb de gegevens gekregen. U moet hiervoor ook eens in gesprek gaan met de andere politiezones.

Iedereen zegt dat er veel efficiënter zou kunnen worden gewerkt mochten de zes Brusselse politiezones fusioneren. Waarom gebeurt dat dan niet?

(Rumeurs)

Question d'actualité de M. Mampaka sur « les mesures de sécurité prises à l'occasion de la visite du président Erdogan »

M. Mampaka.- Quels éléments justifient les mesures particulières prises à la veille du sommet de l'OTAN ?

M. le Bourgmestre.- À l'occasion du sommet de l'OTAN, 27 chefs d'État sont attendus, accompagnés de délégations extrêmement nombreuses. Ce sera l'occasion d'inaugurer le nouveau siège de l'organisation construit à Haren.

Des autorisations ont été demandées pour l'organisation de manifestations d'opposition à la venue du président Trump. Nous avons autorisé ces manifestations mercredi en fin de journée dans le quartier Nord, ainsi que jeudi à proximité de l'OTAN. Elles seront correctement encadrées par les organisateurs. Je n'ai pas autorisé de manifestations devant l'ambassade des États-Unis, pour des raisons de sécurité et d'ordre public.

Il a été dit que des personnalités turques souhaitent organiser un événement pour accueillir le président Erdogan devant son hôtel. La dernière fois qu'un tel événement a été organisé, 3.000 personnes y ont assisté, sur la place Stéphanie !

Au cours des derniers mois, plusieurs incidents se sont produits lors de manifestations liées la situation intérieure turque, soit sur notre territoire soit à l'étranger. Je rappelle qu'il y a deux mois, devant l'ambassade de Turquie, une manifestation a dégénéré, des coups de couteau ont été échangés et des personnes ont été transportées à l'hôpital. J'ai indiqué qu'il était inopportun d'organiser une manifestation sur la place Stéphanie. Nous avons contacté les autorités diplomatiques turques à ce sujet, mais sans succès, puisque nous avons ensuite reçu une demande d'autorisation officielle pour une manifestation devant l'hôtel où résidera M. Erdogan. Dans le cadre d'un sommet de l'OTAN qui accueille 29 chefs d'État et leurs délégations et vu le caractère tendu, voire violent, des manifestations liées à la situation politique en Turquie, il ne me semble pas souhaitable d'organiser une manifestation à cet endroit, cela pour des raisons de sécurité et d'ordre public.

Selon le rapport de l'OCAM, ce type de manifestation comporte un risque et la récente diatribe de M. Erdogan à mon endroit « jette de l'huile sur le feu et accentue la tension à l'égard des autorités belges », toujours selon cet organisme. Je demande à l'AKP, donc au président Erdogan et aux autorités turques, de renoncer à une telle manifestation, compte tenu des risques graves à l'ordre public qu'elle entraîne. Je

demande que l'on évite les affrontements, notamment avec nos corps de police, et que l'on respecte le fonctionnement démocratique de notre pays.

Contrairement à ce qu'a affirmé M. Erdogan, je n'ai émis aucune opinion quant à sa participation au sommet de l'OTAN. Je m'en suis strictement tenu à mon rôle de Bourgmestre responsable de l'ordre public. Mon point de vue ne fait que refléter celui des forces de police, des forces de sécurité et de l'OCAM. Tel est mon rôle, tel est mon devoir et je m'y tiens.

Sur le plan politique, faut-il accepter qu'un chef d'État en visite officielle organise une manifestation de ses partisans sur l'espace public de notre Ville ? Manifester est un droit constitutionnel, mais encadré par la loi, et le Bourgmestre assume une responsabilité en la matière. Je n'interdis jamais de manifestations pour des raisons politiques. Ce qui importe, ce ne sont pas les idées qui seront exprimées, mais la garantie que l'ordre public sera sauvegardé. Je ne formule aucune opinion politique à l'égard de M. Erdogan. Simplement, dans le contexte actuel, je répète qu'une telle manifestation n'est pas souhaitable.

Je demande aux autorités turques d'accepter cet état de fait. Je demande aux diplomates turcs de faire comprendre la situation à leurs autorités. Ma seule préoccupation est de préserver l'ordre public.

M. Mampaka.- Je vous incite à appliquer le principe de précaution face à ce genre de demande.

Prochaines séances

Vendredi 2 juin 2017

À partir de 14h : sections ordinaires.

Mardi 6 juin 2017

À 16h : séance publique, suivie d'un comité secret.

M. le Bourgmestre.- La séance publique est levée.

- *La séance publique est levée à 19h00.*

- *De openbare zitting wordt opgeheven te 19u00.*